



- (1)
- Processus de transfert de responsabilité
 - Organisation des données pour le stockage LTS
 - Le contact du data steward FBM
- (2)
- Un résumé de sa recherche
 - La nature des données (données de recherche, données personnelles, données sensibles)
 - Si nécessaire, l'autorisation de la Commission cantonale d'éthique.
 - Le nom, le lieu et les caractéristiques de l'institution où il part
 - Une brève présentation de la recherche future
- (3)
- La liste des BD et serveurs sur lesquels les données sont stockées
 - Les types de données concernées par sa demande
 - Les conditions de collecte des données (source)
 - Les éventuels contrats liant le PI avec d'autres institutions
- (4)
- Le contrat est signé successivement par:
- Représentant de l'institution d'accueil
 - Vice-Doyen Recherche et Innovation FBM
 - Vice-Recteur Recherche et Relations internationales UNIL

Environ 120 CHF/an/To